

Monde

Actualités de l'Union internationale et de l'Association européenne des magistrats

Natacha AUBENEAU, secrétaire nationale



Les 11 et 12 septembre 2021, s'est tenu depuis Rome la 63^{ème} réunion annuelle du conseil central de l'Union internationale des magistrats. Pour l'USM, Céline PARISOT, Cécile MAMELIN et Natacha AUBENEAU ont suivi ce congrès virtuel depuis Paris.

José IGREJA MATOS, magistrat portugais, ancien premier vice-président de l'UIM et président de l'AEM, a été élu nouveau président de l'Union internationale des magistrats, succédant ainsi à l'australien Tony PAGONE.

Le congrès de l'UIM a été suivi d'une réunion rapide de l'AEM qui a désigné à sa tête le croate Duro SESSA, également élu premier vice-président de l'UIM. Duro SESSA est également membre du Comité consultatif des juges européens, qu'il a présidé en 2018 et 2019. Le bureau de l'AEM est complété par le danois Mikael SJÖBERG et l'autrichienne Sabine MATEJKA.

Deux candidatures à l'adhésion à l'UIM ont été présentées et votées, celles de syndicats de magistrats du Gabon et des Philippines. L'UIM compte donc désormais 94 membres.

Les quatre commissions d'étude ont présenté leurs travaux :

- La première commission d'étude, qui traite des questions d'organisation judiciaire, statuts des magistrats et protection des libertés individuelles, a travaillé sur l'accès à la justice en période de pandémie ;

- La deuxième commission d'étude, qui traite de droit civil et procédure civile, a exposé son rapport sur la protection des données numériques dans les litiges civils ;

- La troisième commission d'étude, qui traite de droit pénal et procédure pénale, a travaillé sur la communication devant les juridictions pénales à travers le rôle des interprètes et traducteurs à l'audience ;

- La quatrième commission d'étude, qui traite de droit public et social, a évoqué son rapport sur la fraude et la corruption sur le lieu de travail et leurs incidences sur les employés.

Le 3 décembre 2021, s'est tenue une réunion virtuelle de l'AEM, sous la présidence de Duro SESSA, avec la participation des représentants de 35 associations et syndicats de magistrats membres de l'AEM (qui comprend 44 pays-membres).

Un nouveau groupe de travail sur la coopération entre l'UIM et les associations

et organismes internationaux a été créé sous la présidence d'une juge fédérale américaine, Allyson DUNCAN. Céline PARISOT a été désignée pour y représenter l'AEM.

Ont notamment été abordées les problématiques propres à la Pologne, la Grèce et la Lituanie.



En Pologne, un fonds d'aide a été créé afin d'apporter un soutien matériel et financier aux magistrats qui ont été suspendus et ont vu leurs revenus divisés par deux par la très contestée chambre disciplinaire de la Cour Suprême, qui les a ainsi sanctionnés pour avoir voulu faire application de normes de la CJUE.

Le 21 septembre, un courrier rappelant le soutien de l'AEM aux magistrats polonais a été adressé à l'association polonaise Iustitia. Le 10 octobre, l'AEM a publié une lettre ouverte de soutien aux collègues polonais



En Grèce, l'association des magistrats, membre de l'AEM, a expliqué être tenue à l'écart de toutes les discussions sur les projets de lois en cours. Ils s'inquiètent notamment d'un projet de réforme visant à obliger les juges du siège au cours

Actualités de l'Union internationale et de l'Association européenne

de leur carrière à suivre une formation portant notamment sur l'interprétation et l'application de la loi, sanctionnée par un examen final dont le résultat pourrait avoir une incidence sur l'évolution de leur carrière. Ils estiment que ce processus porterait atteinte à l'indépendance des juges et au principe selon lequel on ne peut être responsable d'une décision judiciaire que par les voies de recours. Une résolution a été votée par l'assemblée générale de l'AEM le 22 mai 2021 et un courrier a été adressé par le Président de l'AEM au ministre de la Justice grec le 28 novembre 2021 pour soutenir la position de l'association des magistrats grecs.



En Lituanie, une soixantaine de responsables soviétiques, dont le ministre de la Défense de l'époque, ont été jugés et condamnés en 2019 pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité du fait d'une répression sanglante de soulèvements populaires pacifistes pour l'indépendance du pays, en janvier 1991, les blindés russes

ayant roulé sur la foule, faisant 14 morts et plus de 800 blessés. Mais la Russie a riposté en condamnant par contumace les juges lituaniens qui ont prononcé ce verdict. Les risques qui pèsent sur les magistrats restent d'actualité dans le contexte d'un procès en appel puis devant la Cour suprême.

Il a été décidé de poursuivre l'activité de fonds de soutien pour la Turquie (voir l'article à ce sujet dans le NPJ n° 435 de juin 2021) pour la période 2021-2023.

Le prochain congrès de l'AEM devrait avoir lieu en présentiel en avril 2022 au Portugal.



Afghanistan

Diverses actions ont enfin été menées par les membres de l'UIM et de l'AEM au soutien des magistrats afghans dont la vie est menacée tant par les Talibans que par les prisonniers qui ont été libérés et cherchent à se venger de ceux qui les avaient envoyés derrière les barreaux.

En France, l'USM a participé à des réunions de travail interprofessionnelles à l'initiative du CNB, réunissant magistrats, avocats, journalistes, artistes, associations de défense des droits de l'homme, etc. en vue de proposer des actions pour aider ceux qui le demandent à fuir l'Afghanistan. À l'issue de ces échanges, un courrier a été adressé à Emmanuel MACRON et une tribune publiée dans le Monde le 15 novembre 2021. Une soirée de soutien a également été organisée au théâtre de la ville de Paris le 17 novembre, animée par la présidente de la commission libertés et droits de l'homme du Conseil national des barreaux, avec divers intervenants, notamment un discours de Jérôme GAVAUDAN, président du CNB, suivi d'interventions d'une écrivaine afghane, d'un grand reporter tout juste revenu d'un reportage sur place, d'une vidéo d'un défenseur des droits afghan et d'une prestation d'un musicien afghan.

Depuis le 10 septembre, 110 Français et leurs ayants droit ainsi que 396 Afghanes et Afghans à mettre en protection ont été évacués sur 10 vols distincts organisés par le Qatar.

258 Afghanes et Afghans en danger sont arrivés en France le 2 décembre.

